

DATE : Le 25 mai 2023

N° 2023-13

CATÉGORIE : PLACEMENTS

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : Améliorations apportées aux produits de l'Empire Vie

Annonce

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer les améliorations suivantes apportées à ses produits. Ces améliorations entrent en vigueur le 29 mai 2023 :

1. Lancement de l'option de frais d'acquisition de série F (honoraires de service) pour les comptes au nom du client
2. Lancement de trois FPG Portefeuilles Canoe de l'Empire Vie
3. Élargissement des programmes de taux privilégiés pour les FPG de l'Empire Vie et les FPG Concentrique de l'Empire Vie

Renseignements supplémentaires au sujet des changements

- 1) L'Empire Vie lancera l'option de série F pour les comptes au nom du client pour les fonds de placement garanti (FPG) et les produits Catégorie Plus 3.0 (CP3) afin d'offrir plus d'options de frais d'acquisition aux conseillers et aux conseillères ainsi qu'à leur clientèle. L'option de série F pour les comptes au nom du client permet la négociation des frais de consultation à facturer par le conseiller ou la conseillère en fonction des actifs détenus dans le compte.
- 2) Les trois nouveaux FPG Portefeuilles Canoe de l'Empire Vie sont des portefeuilles de fonds distincts composés des fonds communs de placement de Financière Canoe et des fonds distincts de l'Empire Vie.
 - FPG Portefeuille prudent Canoe de l'Empire Vie
 - FPG Portefeuille équilibré Canoe de l'Empire Vie
 - FPG Portefeuille de croissance modérée Canoe de l'Empire Vie
- 3) Nous avons modifié les programmes de taux privilégiés pour les FPG de l'Empire Vie et les FPG Concentrique de l'Empire Vie afin d'y ajouter un palier inférieur pour les montants de 250 000 \$ à 499 999 \$ à un taux de crédit annuel sur les frais de gestion de 0,10 %. Ce nouveau palier permet aux clients et aux clientes d'être plus facilement admissibles à ces programmes.

Nouveaux documents à remettre au point de vente

Le 29 mai 2023, nous rendrons accessibles les documents à remettre au point de vente que nous aurons mis à jour afin d'inclure les changements ci-dessus. Vous les trouverez sur empire.ca/fr/advisor.

- Vous devez utiliser les versions à jour des brochures documentaires applicables aux FPG, aux produits CP3 et aux FPG Concentrique CI de l'Empire Vie pour les nouvelles ventes. Veuillez détruire vos exemplaires actuels.
- Nous aviserons les clients et les clientes actuels des changements applicables dans les relevés semestriels du 30 juin 2023.

Compétence

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements